

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 11 Décembre 2012

convocation du 04/12/2012

Président : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames DUVAL, GAUTIER, DUQUENNE, SERGENT,

Messieurs AZZOPARDI, MORICE, AUZOUX, TRONEL, DECLERCQ,
Pouvoir de M. CHOUROT à M. TRONEL, de Mme AUBRY à Mme DUVAL

Absent excusé : LEMARCHAND

Secrétaire de séance: Madame DUQUENNE

La séance est ouverte à 20h45

I) Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

Après une introduction de Madame le Maire fait lecture du PADD afin de redonner l'ensemble des orientations qui ont été décidé. Une fois le document relu, le conseil débat sur son compte tenu : une seule remarque est apportée concernant le taux de croissance de la population qui est inférieur à ce que la commune souhaitait. La révision du document sera toujours possible en fonction des modifications des lois de l'urbanisme. Le PADD est approuvé à l'unanimité

II) Concession cimetière:

Madame le Maire, fait part d'un courrier qu'elle a reçu de Madame DUBOIS, qui demande que la commune lui rachète la concession qu'elle avait achetée le 29 août 1989 au prix de 36.14 € (237 francs). Après discussion le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le rachat de la concession au prix de 35 €. Un courrier lui sera adressé pour l'en informer.

De plus Madame DUBOIS demande que sa concession soit revendue à Monsieur et Madame GALLOT. Le Conseil donne son accord dans les conditions financières actuelles.

III) Décision modificative:

M. DECLERCQ informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise pour virer des fonds du chapitre des dépenses à caractères générales au chapitre charges de personnel. En effet suite aux différents arrêts maladies du personnel, il a fallu employer du personnel pour pallier aux absences.

La séance est levée à 22h45.